

Merci de nous renvoyer ce document complété et signé, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à :
Fondation VISIO - 1 rue des Brunelleries - 49080 BOUCHEMAINE

OUI, je soutiens régulièrement la Fondation VISIO
et je choisis le montant et la périodicité de mon don :

- Montant** 50 € 150 € Autre : €
- Périodicité** Tous les mois Tous les 3 mois Tous les 6 mois
- Prélèvement le** 5 du mois 15 du mois 25 du mois

Date du 1er prélèvement :

Votre soutien régulier donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal annuel.

Vous pouvez interrompre vos prélèvements à tout moment, sur simple demande écrite de votre part adressée à :
Fondation VISIO - 1 rue des Brunelleries - 49080 BOUCHEMAINE



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT EN FAVEUR DE LA FONDATION VISIO

VOS COORDONNÉES

NOM Prénom.....

Adresse

Code Postal VILLE

Tél Email

VOS COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN Numérol d'identification international de votre compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

BIC Code international de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

BÉNÉFICIAIRE

Fondation VISIO
1 rue des Brunelleries
49080 BOUCHEMAINE - FRANCE
N°ICS : FR90ZZZ8112E9
Type de paiement SEPA : récurrent

Référence Unique du Mandat
Cadre réservé
à la Fondation VISIO

Le **Signature (obligatoire)**
À

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation VISIO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation VISIO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données vous concernant, sur simple demande écrite auprès de la Fondation VISIO.

100% DE VOTRE DON SONT AFFECTÉS AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE

Grâce à une dotation initiale qui assure le bon fonctionnement de la Fondation, nous pouvons vous certifier que **la totalité du montant de vos dons** est consacrée à la recherche et aux solutions d'aide à l'autonomie mises à disposition des personnes déficientes visuelles.

Fondation Reconnue d'Utilité Publique depuis sa création, nous assurons la plus grande transparence dans la gestion des dons que nous recevons. Les comptes de la Fondation VISIO sont contrôlés tous les ans par un commissaire aux comptes (Cabinet Bécouze - Crowe- Horwath)

BÉNÉFICIEZ D'UNE DÉDUCTION FISCALE GRÂCE À VOTRE DON À LA FONDATION VISIO

VOTRE DÉDUCTION D'IMPÔT

À hauteur de **75%** du don, sur le montant de votre **IFI** - Impôt sur la Fortune Immobilière - dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.

À hauteur de **66%** du don, sur le montant de votre **impôt sur le revenu**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

À hauteur de **60%** du don, sur le montant de **l'impôt sur les sociétés**, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires.

| Don mensuel | 50 € | 150 € | 300 € |
|---|---------|---------|-------|
| Coût réel de votre don mensuel après déduction fiscale sur l' IFI | 12,50 € | 37,50 € | 75 € |
| Coût réel de votre don mensuel après déduction fiscale sur l' IR | 17 € | 51 € | 102 € |

VOTRE CONTACT



Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Pascale HUMBERT, Directrice Mécénat et Grands Donateurs par téléphone au 02 41 68 15 18 ,
ou par mail : p.humbert@fondation-visio.fr